

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue réellement et virtuellement à la salle du Conseil municipal, le lundi, 6 juillet 2020 à compter de 16 :00 hre.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 à huis- clos et par voie de téléconférence.

Sont présents soit à huis-clos dans la salle du conseil ou par téléconférence

Monsieur André Henri, maire participe par téléconférence
M. Michel Prince, conseiller présent participe par téléconférence
Mme Christine Marchand, conseillère participe par téléconférence
M. Laurent Garneau, conseiller participe par téléconférence
M. Claude Caron, conseiller participe par téléconférence
M. Jonatan Roux, conseiller participe par téléconférence
M. Gilles Gosselin, conseiller participe par téléconférence

Chaque personne s'est identifiée individuellement.

Assistent également par télé conférence à la séance à huis clos Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière d'assemblée.

2020-04-050 LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adopté le 6 avril 2020 qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

Un avis a été publié sur le site Internet de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens et par avis public en date du 28 avril 2020 pour informer la population que le conseil va siéger à huis clos. Le public a été invité à poser leurs questions par courriel.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 16 :00 hre.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisées à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Ainsi, depuis le 15 mars, les municipalités, les MRC et les Régies Intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme la téléconférence ou visioconférence.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 par voix de huis clos et de téléconférence.

2. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2020
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrite à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre.
7. Rapport des comités ;
 - 7.1 Subvention Haut Reliefs
8. Administration ;
 - 8.1 Soumission déneigement des chemins municipaux.
 - 8.2 Soumission pour les bornes sèches, aqueduc, stationnement quai, station d'épuration et cours municipal.
 - 8.3 Signataire des chèques en remplacement du maire.
 - 8.4 Dérogation demander par Dominic Verville.
9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Rapport annuel 2019 du réseau d'aqueduc.
 - 9.2 Mandat pour identifier l'entretien du réseau d'aqueduc au coût de 400. à 500.
 - 9.3 Chemin aqueduc Gravier et pelle
10. Sécurité publique ;
 - 10.1 Projet règlement d'incendie de la Régie des 3 Monts.
 - 10.2 Quai municipal embauche d'un gardien à la guérite.
11. Voirie ;
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur Fauchage.
 - 11.2 Achat panneaux signalisation.
 - 11.3 Voirie travaux Gosford Nord

- 12.** Urbanisme et environnement ;
 - 12.1 Guérite été 2020 offres de A.R.L.N
 - 12.2 Harmonisation du règlement d'urbanisme
 - 12.3 Mandat Gilles Gosselin
- 13.** Loisirs et culture ;
- 14.** Affaires diverses ;
 - 14.1 Réunion mois d'aout
- 15.** Liste de la correspondance ;
 - 15.1 VARIA
 - a) Résolution remise rue l'anse
 - b) Réservation MG 20 à la carrière
- 16.** Période de questions ;
- 17.** Levée de la séance.

La secrétaire avise qu'elle n'a pas reçu de questions de la part des citoyens.

Plusieurs lettres des citoyens du Lac Nicolet ont été reçu au bureau municipal et qui ont tous été transmis aux élus municipaux.

2020-07-103 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la secrétaire en fait la lecture

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Prince, conseiller.

Appuyé par Gilles Gosselin, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :
Que l'ordre du jour soit adopté, le varia demeurant ouvert.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2020-07-104 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 1^{er} juin 2020 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claude Caron, conseiller, Appuyé par Gilles Gosselin conseiller,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	2 803.25\$
Salaire DG :	2 551.00\$
DAS mensuel :	4 711.04\$
Bell :	54.00\$
Sogetel :	283.35\$
Hydro Québec :	256.03\$

2020-07-105 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Madame la secrétaire fait mention du montant total de la liste des comptes au montant de 94 522.92\$

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **94 522.92 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Christine Marchand, conseillère et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

1	Le Cantonnier (adhésion)	100.00
2	Société Canadienne des postes (lettre recommandée)	16.32
3	Receveur Général du Canada (DAS)	1 353.40
4	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 357.64
5	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	30.68
6	Visa Desjardins (achats divers)	609.22
7	Visa Desjardins (frais annuel)	60.00
8	Ministre du Revenu du Québec (ajustement DAS)	185.57
9	André Henri, maire	915.00
10	Michel Prince, conseiller	377.65
11	Christine Marchand, conseillère	377.65
12	Laurent Garneau, conseiller	377.65
13	Claude Caron, conseiller	377.65
14	Jonatan Roux, conseiller	377.65
15	Gilles Gosselin, conseiller	377.65
16	Bell Mobilité inc. (juin)	54.00
17	Buropro (juin)	617.58
18	Cain Lamarre SENCRL (mars - mai)	2 888.32
19	La Capitale (juillet)	976.95
20	Entretien Général Lemay (juin)	1 629.19
21	Eurofins Environex (mai, juin)	617.41
22	Gesterra (mai, juin)	7 857.29

23	Hydro-Québec (éclairage public / mai)	256.03
24	Sogetel (juin)	283.35
25	Vivaco Groupe Coopératif (juin)	9.41
26	Alarme Bois-Francs inc. (contrat annuel)	178.67
27	Excavation Grégoire Garneau inc. (niveleuse - rechargement)	2 115.54
28	Les débroussailleurs GSL inc. (débroussaillage)	4 828.95
29	Les Entreprises D.J.R.B. Senc. (transport - rechargement)	1 628.05
30	Libertelevision inc. (enseigne)	1 716.01
31	Location d'Outils Victo inc. (aqueduc)	80.37
32	Ministre des Finances (barrage)	139.00
33	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 423.40
34	Solutions Zen Média (site web)	33.72
35	Somavrac C.C. inc. (calcium)	17 586.09
36	Transport Excavation Michel Couture & fils inc. (rechargement)	848.51
37	Ville de Disraëli (quote-part #3)	1 228.75
38	MRC d'Arthabaska (quote-part #4)	29 171.00
39	Total du salaire de la D.G. :	2 551.00
40	Total des salaires & déplacements :	6 910.60
	TOTAL :	94 522.92 \$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ;

2020-07-106 Le présent rapport a été remis à chaque élu.

SUR PROPOSITION DE : Christine Marchand

APPUYÉE DE : Michel Prince

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté.

Que les élus confirment que le rapport représentant les revenus et dépenses au 30 juin leurs a été remis par courriel.

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

7.1 MESSAGE DE MADAME CHRISTINE MARCHAND

Madame Christine Marchand fait mention que la sécurité alimentaire des Haut Reliefs, a été accepté au programme nouveaux horizons à titre informatif.

8. ADMINISTRATION ;

2020-07-107 8.1 SOUSSION DENEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX.

Attendu que nous avons reçu deux soumissions pour le déneigement de nos chemins municipaux.

Attendu que les soumissions ont été déposées avant 16 heures le 2 juillet 2020

Attendu que suite de la Covid-19 les soumissions ont été ouvertes 24 heures après réceptions

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 juillet à 16h en présence de M. Pierre Pivin, M. Pierre Lacource et de M. Denis Vaillancourt.

Attendu que les deux soumissions sont conformes

La première soumission provient de Excavation NADO de Thetford Mines

Le montant pour 3 ans incluant les taxes :692 023.03\$

Le montant pour 5 ans incluant les taxes :1 134 142.14\$

La deuxième soumission provient d'Excavation Marquis Tardif

Le montant pour 3 ans incluant les taxes :387 595.67\$

Le montant pour 5 ans incluant les taxes : 670 602.04\$

Les demandes de soumission ont été affichés sur le site du S.E.A.O

Attendu que le cahier de charge, le formulaire de soumission ainsi que la présente résolution deviennent le contrat officiel entre le soumissionnaire et la municipalité.

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la soumission d'excavation Marquis Tardif soit accepté pour une période de 5 ans au montant de 670 602.04\$

2020-07-108

8.2

**SOUSSION POUR LES BORNES SECHES, AQUEDUC,
STATIONNEMENT QUAI, STATION D'EPURATION DES EAUX ET
COURS MUNICIPAL.**

Attendu que le montant étant évalué inférieur à 100 000. \$ deux invitations ont été envoyé a deux personnes / entrepreneur qui fait déjà du déneigement sur le territoire de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

Attendu qu'une seule soumission a été déposée le 2 juillet 2020 avant 16h

Attendu que la suite de la Covid-19 la soumission a été ouverte 24 heures après réceptions

Attendu que l'ouverture de la soumission a eu lieu le 3 juillet à 16h en présence de M. Pierre Pivin, M. Pierre Lacource et de M. Denis Vaillancourt.

Attendu que la soumission déposée par Entretien Général Lemay est conforme

Le montant pour 3 ans incluant les taxes : 40 827.63\$

Le montant pour 5 ans incluant les taxes : 69 278.19\$

Attendu que le cahier de charge, le formulaire de soumission ainsi que la présente résolution deviennent le contrat officiel entre le soumissionnaire et la municipalité.

Sur proposition de Claude Caron, appuyé de Christine Marchand, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la soumission d'Entretien Général Lemay soit acceptée pour une période de 5 ans au montant de 69 278.19\$

2020-07-109 8.3 SIGNATAIRE DES CHEQUES EN REMPLACEMENT DU MAIRE.

Attendu qu'en absence de M. Maire André Henri, une autorisation est nécessaire chez Desjardins pour ajouter le nom de Madame Christine Marchand maire suppléante comme signataire des chèques.

En conséquence il est proposé par Michel Prince appuyé par Gilles Gosselin et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le nom de madame Christine Marchand, maire suppléante soit ajouter comme signataire additionnel sur les chèques en absence de M. André Henri, maire.

2020-07-110 8.4 DEROGATION DEMANDER PAR DOMINIC VERVILLE.

Attendu que la municipalité a reçu la recommandation du C.C.U qui a été accepté majoritairement.

Attendu que le Comité du C.C.U recommande fortement d'apporter des modifications entre la grille et le règlement d'urbanisme pour les deux soient pareil.

Attendu que la demande de dérogation est la largeur à la rue de 5 mètres.

En conséquence il est proposé par Christine Marchand appuyé par Michel Prince et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le conseil municipal accepte la demande pour la raison suivante il y a contradiction entre la grille de spécification et le règlement pour déterminer la marge avant et la marge arrière.

9. ADMINISTRATION

2020-07-111 9.1 RAPPORT ANNUEL 2019 DU RESEAU D'AQUEDUC.

ATTENDU QUE le responsable du réseau M. Pierre Ramsay a déposé le présent rapport annuel aux membres du conseil concernant le réseau d'aqueduc.

ATTENDU QUE le présent rapport sera transmis au Ministère

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le rapport soit envoyé au Ministère.

2020-07-112 9.2 MANDAT POUR IDENTIFIER L'ENTRETIEN DU RESEAU D'AQUEDUC AU COUT DE 400. \$ A 500. \$

ATTENDU QUE nous désirons remettre le mandat à M. Julien Cyr de chez Cyr Technologie pour obtenir une lettre qui nous permettra de réduire les coûts pour des problèmes aux réseau d'assainissement des eaux et permettre l'annulation d'un C/A pour exécuter des travaux

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le mandat soit remis à M. Julien Cyr pour la préparation d'une lettre pour identifier les lacunes

2020-07-113 9.3 CHEMIN AQUEDUC GRAVIER ET PELLE

ATTENDU QUE des travaux s'impose pour mettre le chemin pour se rendre au puit de surface en bon état.

ATTENDU QUE quelques heures de pelles et 5 à 6 voyages de gravier sont nécessaire pour effectuer la réparation

ATTENDU QUE le coût des travaux est d'environ 1 500.00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, conseiller, appuyé par Christine Marchand, conseillère, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que les travaux soient autorisés sur le chemin du puit de surface pour une valeur d'environ 1500.00\$

10. Sécurité publique ;

2020-07-114 10.1 PROJET REGLEMENT D'INCENDIE DE LA REGIE DES 3 MONTS.

CONSIDÉRANT que nous avons pris connaissance du document remis par le chef pompier, après lecture du document de 44 pages les membres du conseil demande que des modifications /corrections ou annulation soient apportées

CONSIDÉRANT les modifications/ corrections ou tout simplement annulation des articles suivant soient modifiés;

- Article 2 ajouter une virgule après la Régie des 3 Monts.
- Article 8 alinéa 3 remplacer par soit du propriétaire, soit du locataire, soit de l'occupant de l'immeuble où soit par une personne attitrée.
- Article 11 a vérifier
- Article 21 retrait de l'alinéa 1
- Article 60 ajouter à l'alinéa 8 toute raison objective

EN CONSÉQUENCE, il est sur proposition de Claude Caron, appuyé par Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accepte le projet de règlement avec les modifications demandés.

ATTENDU QUE M. Claude Caron désire faire une mise au point suivante :

Il y a quelques années les autorités municipales ont repris le Comité en Environnement le comité est composé de membres du conseil et 1 membre de A.R.L.N.

Nous avons vu depuis quelques temps et nous avons reçu des commentaires de citoyens sur ce qui c'était passer au Lac Nicolet, au quai municipal et sur le terrain de A.R.L.N.

Il ne faut pas penser que nous avons les deux bras croisés et regardaient le bateau, passer c'est plus difficile que cela prendre des décisions lorsque sa touche l'environnement.

Les citoyens même s'ils ne sont pas membres de L'A.R.L. N ont eux aussi la responsabilité et le devoir de respecter la qualité de leur eau mais aussi d'agir de façon descente lorsqu'ils se présentent soit sur le lac, soit au quai municipal de ne pas agir en sauvage comme nous avons vu certains le faire, on présume que ce n'était pas nécessairement des citoyens de la municipalité mais probablement de l'extérieur.

Nous avons un bout de chemin à faire chacun de nous. Lorsqu'on voie des choses qui ne sont pas correcte d'aviser la personne qui es en défaut le faire de façon intelligente nous avons chacun de nous un devoir de civique à respecter et de ne pas donner tout ce travail su Conseil municipal ou a une association on fait notre possible. On engage quelqu'un pour mettre de l'ordre, nous avons pris la décision d'investir des argents de la municipalité pour obtenir quelqu'un qui aurait un certain âge et une certaine expérience pour éviter des expériences malheureuses comme il y a eu par le passé.

Ce n'était pas parce que les étudiants que nous avons embauchés avaient de la mauvaise volonté mais plutôt par manque d'expérience pour faire face a certaines situations complexes comme celle déjà vécus.

Nous allons faire la demande dès demain pour aller chercher une personne mature et majeure pour occuper le poste de gardien à la guérite. Les salaires seront présenté avec un ajout d'une prime pour la Covis-19.

Ce n'est pas nécessairement juste aux lettres et commentaires reçus dernièrement que nous agissons. C'est que nous sommes obligés d'agir à une certaine vitesse avec des contraintes que les citoyens ne connaissent pas tous.

Aujourd'hui sa nous fais plaisir de vous faire part que nous prenons aux sérieux les commentaires que nous recevons de nos citoyens mais nous avons déjà pris la décision et que nous étions pour l'annoncer de toute façon.

EN CONSÉQUENCE, il est sur proposition de Gilles Gosselin, appuyé par Jonatan Roux, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accepte l'ouverture de poste à la guérite

Qu'une offre d'emploi soit immédiatement affichée pour le poste de préposé à la guérite.

11. Voirie ;

11.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR FAUCHAGE.

Monsieur l'inspecteur a rencontré les membres du conseil lors de l'atelier de travail.

2020-07-116 FAUCHAGE BORDURE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Sur proposition de Michel Prince, appuyée de Christine Marchand il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que les travaux déjà prévu au budget concernant le fauchage soit réalisés

2020-07-117 11.2 ACHAT PANNEAUX SIGNALISATION.

ATTENDU QUE plusieurs panneaux de signalisation doivent être remplacés.

ATTENDU QU'UNE demande nous a été proposé pour placée des signalisations au coin de la rue Paradis.

Sur proposition de Michel Prince, appuyée de Gilles Gosselin il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que les panneaux de signalisations soient achetés.

2020-07-118 11.3 VOIRIE TRAVAUX GOSFORD NORD

Attendu que des travaux sont prévus sur le chemin Gosford Nord qui comprend 5 voyages de gravier et creusage de fossé a certains endroits.

Sur proposition de Laurent Garneau, appuyée de Michel Prince il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que les travaux soient autorisés sur le Chemin Gosford Nord.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

12.1 GUERITE ETE 2020 OFFRES DE A.R.L.N (RÉPONSE AUX LETTRES)

M. Claude Caron fait mention que pour répondre aux nombreuses remarques reçus dernièrement des gens par lettres, pétitions et courriels qui ont hâte que le projet adopté le 3 février 2020 par le conseil municipal à l'effet d'accueillir favorablement l'offre de L'A.R.L. N qui était rédigé dans une lettre du 31 janvier 2020 a l'effet qu'on ait une station de lavage, une guérite (barrière) et des panneaux indicateurs pour l'environnement.

Nous avons reçu des pétitions dans lequel certains citoyens faisaient des offres à l'égard de ces équipements, nous avons pris la décision de suggérer à ces gens de parler avec L'A.R.L. N pour voir de quel façon le projet pourrais évoluer le plus rapidement possible.

Il y a probablement des subventions de disponible pour réaliser ce projet, mais si nous attendons la réponse de la subvention le projet comme tel ne pourras pas être réalisé cet été. Alors il y a des

gens qui ont proposé des alternatives de solutions et ces certains que nous sommes heureux de voir qu'il y a un intérêt pour régler le problème pour les installations des équipements mentionnés. Comme la municipalité avait dit au départ que le tout était à la charge et aux frais de l'A.R.L. N qui c'était offert à cet effet, nous désirons que les intervenants qui sont intéressées au projet de se parler entre eux quitte à obtenir l'assistance et l'aide de la municipalité.

Alors c'est juste pour dire que nous allons de l'avant avec ce projet là et qu'on avait déjà nommé un mandataire qui était l'A.R.L.N. maintenant y simplement que le monde se parle pour que la réalisation du projet se réalise le plus rapidement possible.

2020-07-119

12.2 HARMONISATION DU REGLEMENT D'URBANISME

Attendu que nous désirons apporter des corrections à notre règlement d'urbanisme pour uniformiser les règlements concernés

Attendu que la mise à jour doit être inclus dans le mandat

Attendu qu'une offre de service sera demandé pour effectuer les modifications

Sur proposition de Michel Prince, appuyée de Christine Marchand il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que la directrice générale demande des offres de services à au moins deux firmes.

2020-07-120

12.3 MANDAT GILLES GOSSELIN

Attendu que pour faire suite a la demande d'installation d'une barrière, d'équipements pour le lavage des bateaux, l'installation de pancarte pour l'environnement et possiblement de caméra de surveillance

Attendu que nous désirons que le tout soit gérée de façon intelligente pour éviter que les gens convergent l'un après l'autre vers le conseil municipal.

Attendu que Monsieur Gilles Gosselin qui est respecté de tous il est la personne désignée comme représentant du Conseil municipal.

Sur proposition de Christine Marchand, appuyée de Claude Caron il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que Monsieur Gilles Gosselin a le mandat de représentant officiel de la municipalité sur ce projet.

Qu'un rapport soit présenté aux élus afin que des décisions si nécessaire soit prise plus rapidement possible.

13. Loisirs et Culture ;

14. Affaires diverses ;

2020-07-121

14.1 REUNION MOIS D'AOUT

Attendu qu'en vertu de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la municipalité doit désormais permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans le cas où elle n'est pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.

Attendu que la FQM nous a transmis par communiqué les directives suivantes: **Les organismes municipaux ont maintenant le choix** entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène **ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public)**, y compris la publication des délibérations. **La décision revient à chaque municipalité et organisme.**

Attendu que l'espace étant restreint dans la salle du conseil.

Attendu que le public n'aura donc pas accès à la séance du conseil municipal du 3 août 2020.

Attendu que cette procédure est maintenue jusqu'à ce que la situation revienne à la normal

Attendu que les citoyens qui le désirent ont toujours la possibilité de présenter leurs questions par lettres ou par courriel jusqu'au lundi midi le jour de la séance du conseil. Les demandes sont transmises aux élus et une réponse leur sera transmise par courrier, téléphone ou par courriel.

Sur proposition de Jonatan Roux, appuyée par Christine Marchand il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que cette procédure soit maintenue jusqu'à ce que la situation revienne à la normal.

15. CORRESPONDANCE

15.1 Liste de la correspondance ;

1. Lettre Ville de Disraeli
2. Répertoire des ressources municipales
3. Revue CNEST
4. Carrefour action municipale
5. Plusieurs lettres des citoyens dossier Quai municipale
6. Lettre de Sylvie Berthaud Guide l'urgence climatique

2020-07-122 15.2 RÉSOLUTION REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 530 DE LA VILLE DE DISRAELLI AU MONTANT DE 190 200. \$ POUR LA FERMETURE L.E.S.

Sur proposition de Michel Prince, appuyée par Christine Marchand il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a choisi l'option numéro 1 pour le refinancement au montant de 190 200. \$ pour une période de 5 ans

16. VARIA

2020-07-123 16.1 RESOLUTION REMISE RUE L'ANSE

Acquisition du prolongement de la Rue de l'Anse :

QUE la corporation acquière par acte de cession avec la garantie et clair et net de toutes dettes et hypothèques quelconques de **François Mayrand** et **Sylvain Trépanier**, l'immeuble suivant, savoir:

DÉSIGNATION

Une lisière de terrain étant le prolongement de la rue de l'Anse, située sur le territoire de la Municipalité de Saints-Martyrs Canadiens, province de Québec, GOP 1A1, connue et désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS SOIXANTE-SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ (6 076 765), au Cadastre du Québec, d'une superficie de 2 672,7 mètres carrés.

LE TOUT avec améliorations.

Sur proposition de Gilles Gosselin

Appuyé de Michel Prince

QUE ladite cession soit consentie à titre gratuit.

QUE la possession dudit immeuble par la municipalité sera lors de la signature dudit acte de cession devant le notaire.

QUE l'acte de cession à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels contrats.

QUE suite à la susdite cession, le susdit immeuble soit ouvert comme chemin public sous le nom de Rue de l'Anse.

QUE Monsieur André HENRI et **Dame Thérèse LEMAY**, respectivement maire et directrice générale de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de cession et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

ADOPTÉE

2020-07-124 16.2 RESERVATION MG 20 A LA CARRIERE

Attendu que la Carrière Sts-Martyrs possède 150 tonnes métrique de MG-20

Attendu que la municipalité désire faire la réservation de 75 tonnes métrique de MG-20 pour le mois de septembre au tarif de 13.15\$ la tonne comparativement au prix régulier de 15.65\$.

Attendu que nous prévoyons avoir besoin de 50 voyages ce qui représente environ 75 tonnes métrique.

Attendu que l'entente est la suivante le paiement se fera à mesure que l'utilisation selon nos besoins

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyée par Michel Prince il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

17. Période de questions ;

Les questions reçus par le dépôt des lettres ont été répondu par résolution dans le présent procès-verbal

18. Levée de la séance.

Proposé par Gilles Gosselin à 16h46

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente qu'il y a les crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par résolutions.

SIGNATURE : _____, **maire**

SIGNATURE : _____, **Directrice générale**